

SUPPORT DE RÉUNION

CRÉATION DU LABEL «CONCEPTION ET CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION»

Animateur :

Fabien HALLIER



06 52 56 41 06

fabien.hallier@ch4process.fr

Réunion 02

18 octobre 2018

Prestation réalisée pour :

Club
Biogaz

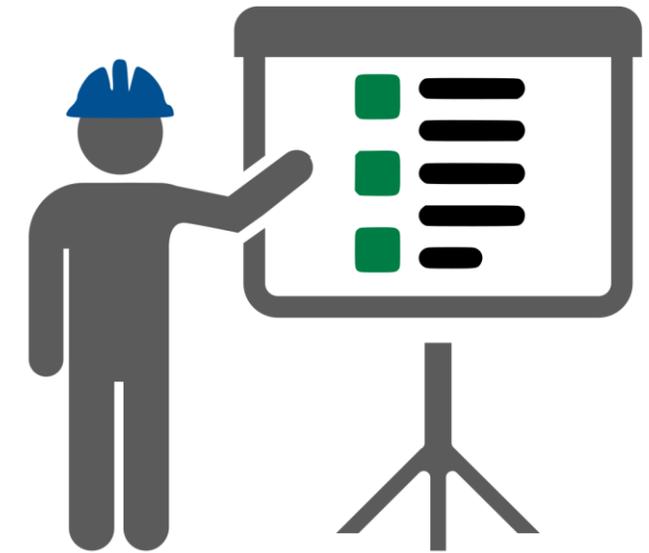
SOMMAIRE :

- I. RETOUR SUR LES LIVRABLES ATTENDUS
- II. ORGANISATION DU LABEL PROPOSÉE
- III. STRUCTURE DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION
- IV. SYSTÈME QUALITÉ DU LABEL



I. LES LIVRABLES ATTENDUS

Quels documents pour organiser et expliquer le label ?



LIVRABLES ET DOCUMENTS ATTENDUS



1. Guide de Fonctionnement du label

⇒ Destiné aux utilisateurs du label (AMO/Maitre d'Œuvre/Constructeur)

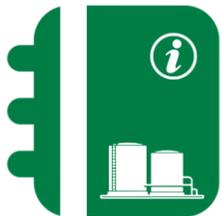


2. Liste des critères d'évaluations pour obtenir le label pour les différents acteurs AMO/Maitre d'Œuvre/Constructeur

⇒ Check list des conditions à réunir

⇒ Une liste par typologie d'acteur (donc 3)

Documents objets de la réunion



3. Guide technique

⇒ Destiné aux porteurs de projets

⇒ Synthétique et correctement illustré pour expliquer le fonctionnement et le rôle du label en 10 pages maximum

II. ORGANISATION DU LABEL



ORGANISATION DE LA CONSTRUCTION DU LABEL

**Club
Biogaz**

- **Phase d'information préalable**

- ⇒ Nombreux entretiens réalisés depuis le début de l'année par le Club Biogaz
- ⇒ Matière pour pouvoir proposer certains éléments de constitution du label



- **Phase d'échanges et de concertation via un comité de pilotage**

- ⇒ A organiser autour de 4 réunions sur fin 2018 + interviews/collecte d'informations entre les réunions
- ⇒ Présentations et échanges pendant la réunion : réactions et commentaires « à chaud »
- ⇒ Retours d'informations et commentaires/propositions « à froid » du comité sur les 2 semaines suivant la réunion (prise en compte des absents + relecture attentive)
- ⇒ Réalisation de documents de synthèse reprenant les échanges du comité



- **Phase de consultation élargie à l'ensemble des adhérents**

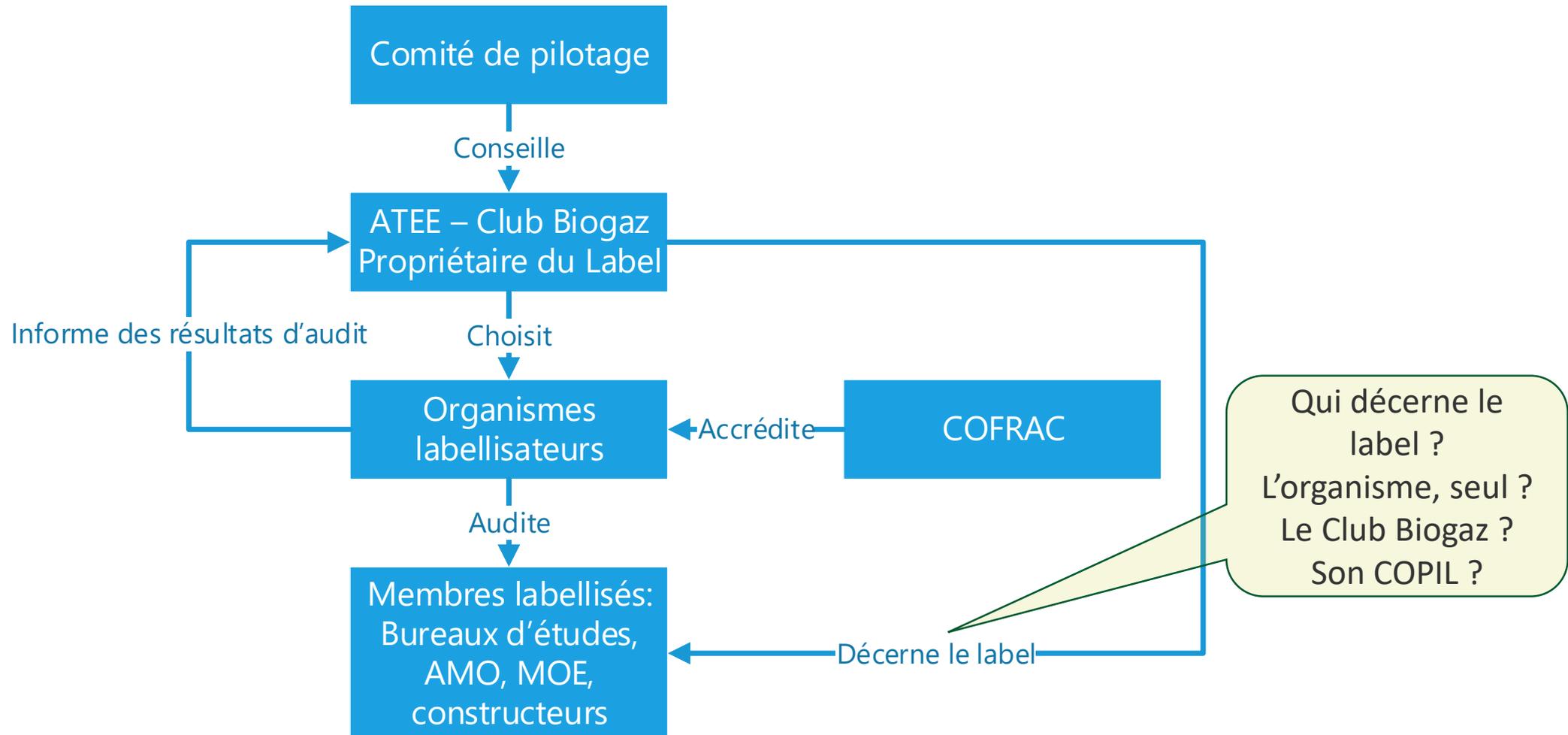
- ⇒ Diffusion des documents de synthèse (documents projet) au comité de relecture et aux adhérents ;
- ⇒ Retours d'informations et commentaires/proposition sur une période longue d'un mois
- ⇒ Synthèse et réalisation des documents finaux

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- La labellisation est ouverte aux AMO, MOE et aux entreprises de conception et de construction d'installations telles que
 - Génie civil (cuves)
 - Procédé de méthanisation
 - Procédé de valorisation du biogaz
 - Traitement d'odeurs
- Concerne toutes les étapes d'un projet
 - ⇒ De l'étude de faisabilité à la réception et aux essais de performance
- Le label vise à promouvoir le Management de la Qualité et l'amélioration continue



RÔLE DES ACTEURS



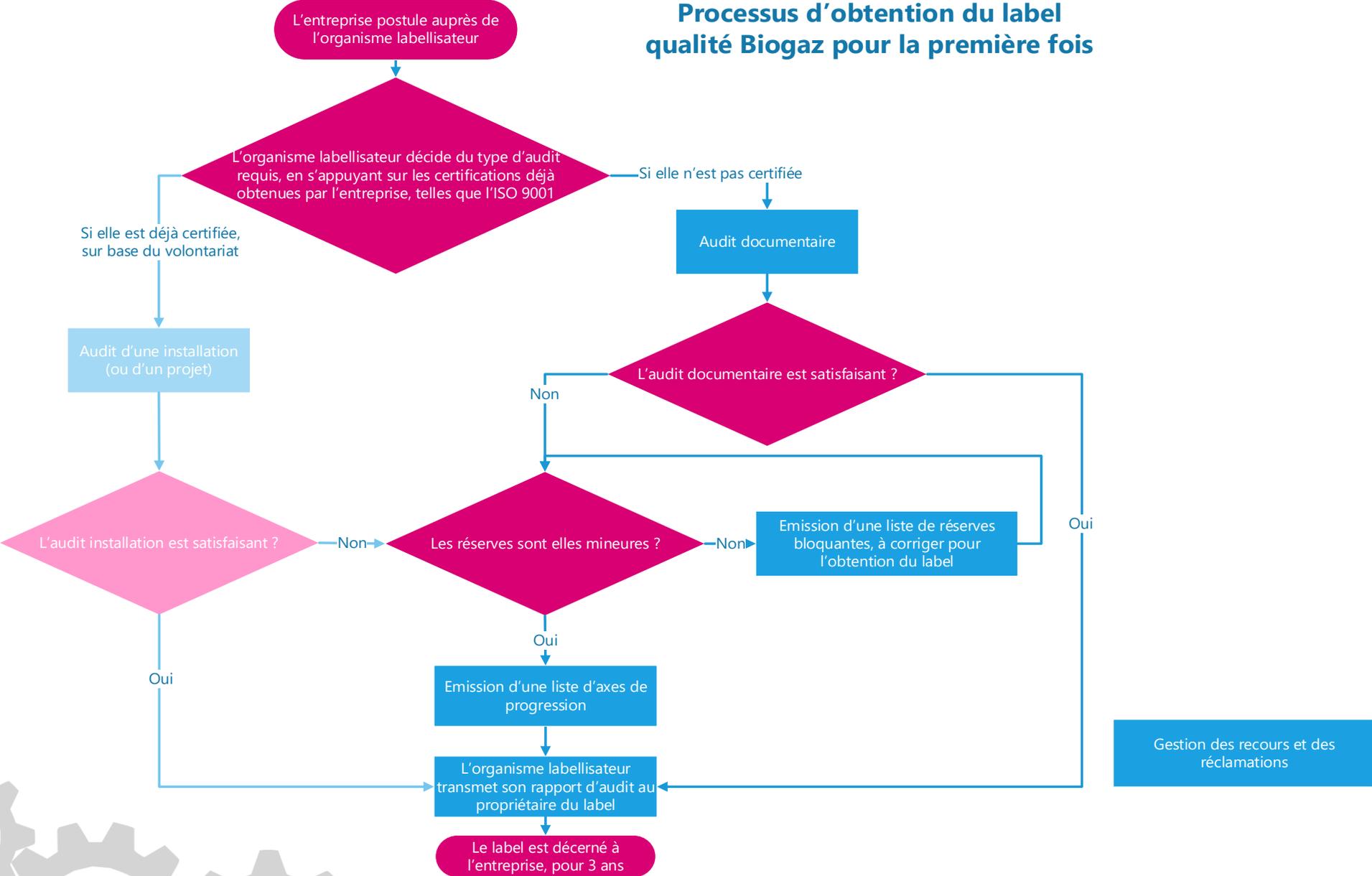
ORGANISMES LABELLISATEURS

- Doivent être accrédités par le COFRAC
 - ⇒ ISO/CEI 17020 : Évaluation de la conformité - Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
 - ⇒ ISO/CEI 17065 Évaluation de la conformité - Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services
- Structuration du recours à l'organisme de labellisation
- Critères de sélection de l'organisme à définir
- Il est essentiel de proposer une formation aux auditeurs:
 - ⇒ Formation initiale
 - ⇒ Journée annuelle de mise à jour/formation technique, à distance ?

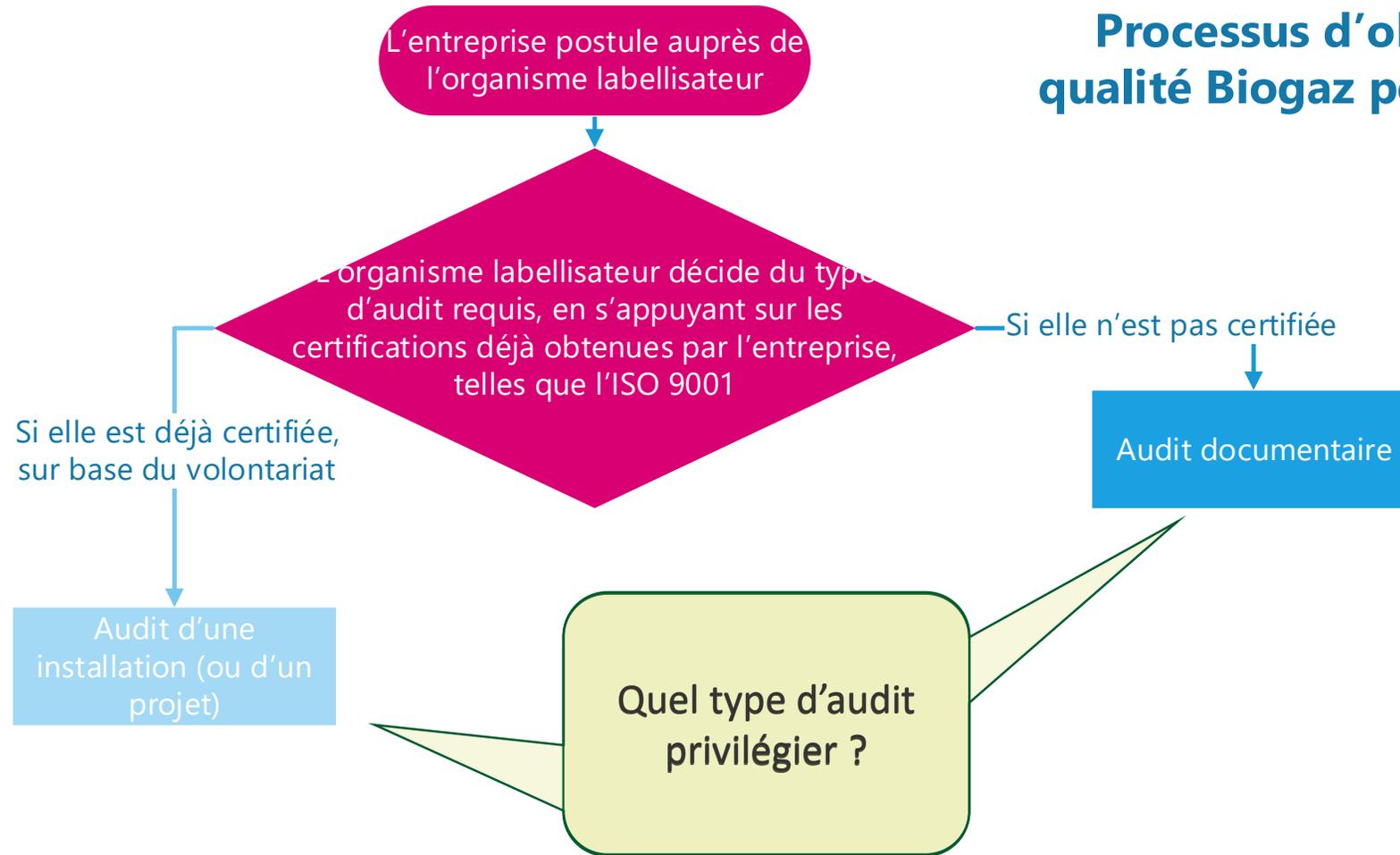
Il faut décider de la norme d'accréditation à retenir

Comment valider la compétence des auditeurs ?

Processus d'obtention du label qualité Biogaz pour la première fois



Processus d'obtention du label qualité Biogaz pour la première fois

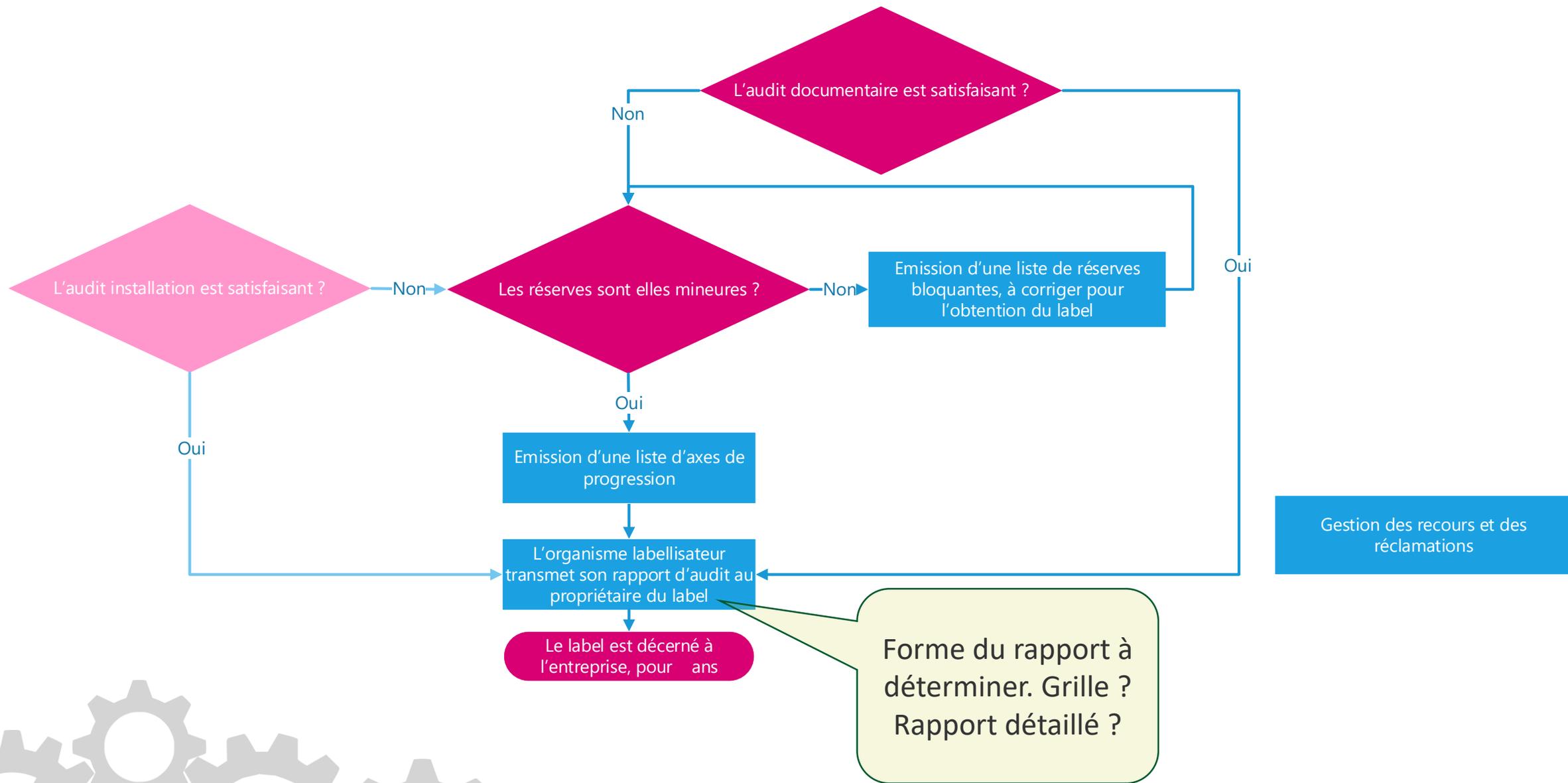


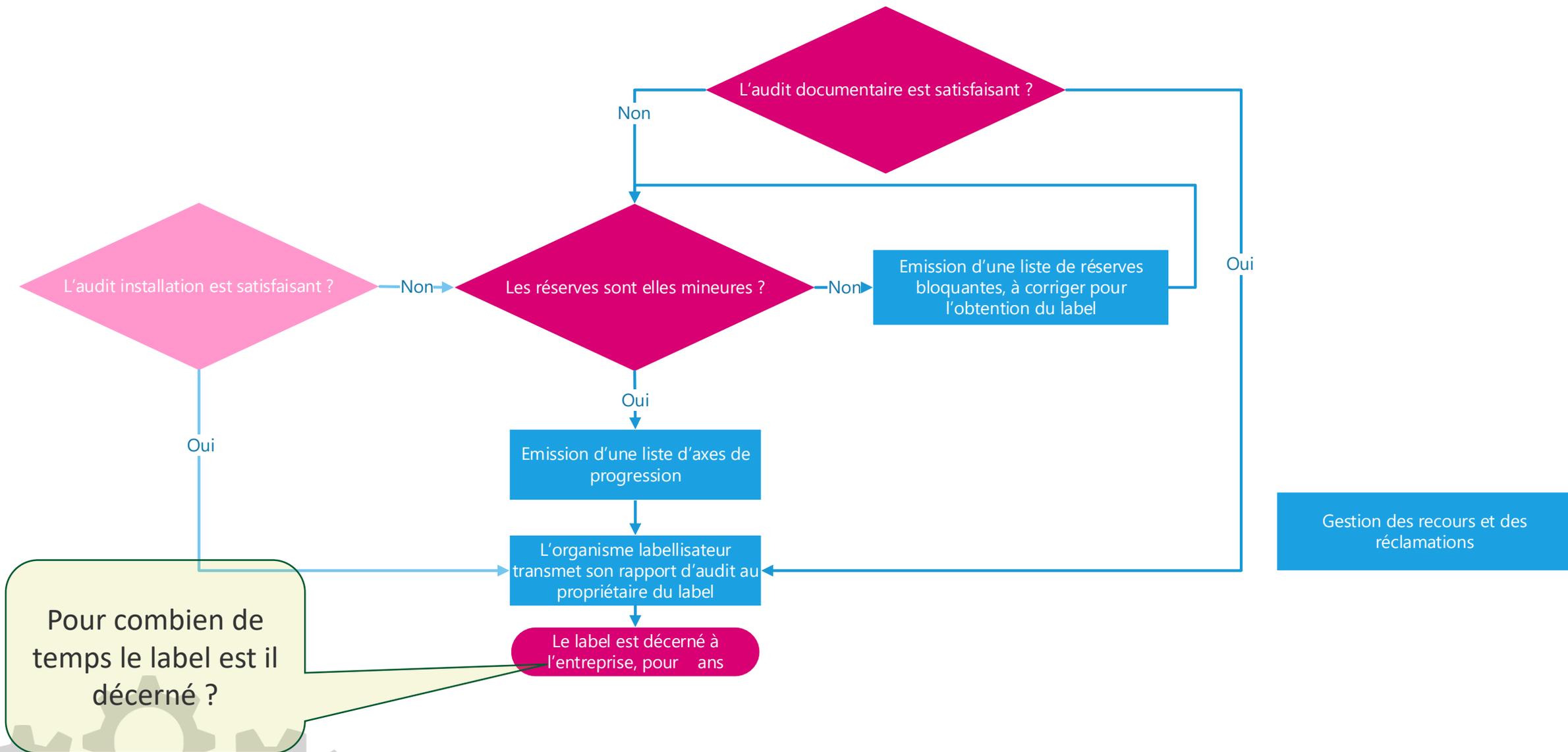
AUDITS DOCUMENTAIRES OU D'INSTALLATIONS ?

Quelques avantages/inconvénients :

Aspect	Documentaire seul	Installation
Précision	Basée sur de la documentation	Basée sur des constats
Coût	Faible, peut être réalisé à distance	Elevé : nécessite une visite sur site
Eviter les audits multiples	Facile : structure similaire à ISO-9001	Complexe, dépend de la structure des acteurs
Listes de critères à évaluer	Peuvent rester généraux, non techniques	Deviennent très vite technique. Audit = examen de conformité

Votre avis ?





Processus de renouvellement du label Qualité Biogaz

L'organisme labellisateur notifie l'entreprise de la venue à échéance de la labellisation et demande s'il y a eu des changements importants dans son organisation

Point à valider



Peu ou aucun changement

Audit d'une installation (ou d'un projet)

Changements majeurs* ou label décerné avec réserves

Audit documentaire



Points à valider

Si oui, sur base du volontariat

* Les changements majeurs sont définis à la section 3.5 des règles de gestion du label



III. STRUCTURE DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION



QUELLES RESPONSABILITÉS POUR QUELS ACTEURS ?

Éléments actés
lors du COPIL 1

Assistant à maîtrise d'ouvrage

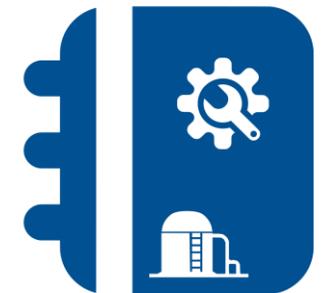
- S'engage sur les études de faisabilité
- Devoir de conseil
- Présence jusqu'à la réception et l'essai de performances
- Attention aux frontières avec les métiers de conseiller en assurance, ou en financement

Maître d'œuvre

- Est responsable de la livraison de l'installation aux performances, de la qualité de la construction
- S'engage sur la livraison d'une unité de méthanisation
- Répond aux DCE défini par le MOA éventuellement assisté d'un AMO.

Constructeur

- Répond au cahier des charges fixé par le maître d'œuvre.
- Est responsable du respect de:
- La réglementation technique applicable
 - Les normes techniques existantes
 - Les recommandations (Ineris, Ademe,)
 - Des règles environnementales et de sécurité
 - De ses engagements contractuels (en particulier qualité / performance des éléments de ses lots)



UNE ÉVALUATION SOUS DEUX MODALITÉS

- Critères éliminatoires (prérequis)
- Système de notation avec des critères basé sur deux axes :
 - ⇒ Créer la confiance
 - ⇒ S'améliorer en continu



CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- ❑ Structure immatriculée en France, justifiant d'un Kbis à jour
- ❑ Respect de la réglementation sociale et fiscale
- ❑ Assurance à jour pour les risques inhérents à son activité
- ❑ Adhésion à une charte de bonnes pratiques de développement des projets



Propositions de critères pour une charte :

- Respecter la réglementation, et les règles de l'art
- Se former en continu au respect de la réglementation
- Garantir la sécurité sur le chantier et tout en long de la vie de l'installation
- Œuvrer pour l'excellence environnementale de la filière méthanisation

D'autres critères éliminatoires à inclure ?



CRÉER LA CONFIANCE

□ Compétence

- Diplômes et attestation de formation des salariés ou qualité des sous-traitants.
- Ratio Salarié /sous-traitant ; Ratio CDI/(CDI – CDD – intérim)

□ Expérience pratique

- Ancienneté dans la conception/construction d'unités de méthanisation
- Appréciation de la liste de références
- Appréciation des attestations fournies (par des clients contactés par l'auditeur)
- Analyses des résultats de l'enquête de satisfaction clients (si existante)

□ Critères financiers

- Ratio capital social/CA ; Ratio endettement / fonds propres ; Ratio marge nette/CA

□ Juridique

- Qualité des contrats

□ Assurantiel

- Assurance contractées, niveaux de garanties

□ Technique

- Maitrise de l'efficacité énergétique
- Maitrise des risques associés à la technologie proposée

D'autres critères
NON TECHNIQUES
à inclure ?

S'AMÉLIORER EN CONTINU

❑ Tenue à jour du savoir-faire

- Importance de la R&D
- Importance de la formation professionnelle
- Maintien à jour du SMQ : objectifs d'amélioration à définir par l'entreprise par périodes

❑ Management de la sécurité / qualité / environnement

- Certification existante (ISO 9001 ,ISO 14001, MASE ...)
- Gestion de la sous-traitance (certification des fournisseurs ou autre)
- Maîtrise de la sécurité
- Excellence environnementale (certification ou autre)
- Analyse des retours sur les installations réalisées
- Suivi des fournisseurs
- Maîtrise des réglementations, normes et recommandations

D'autres critères à inclure ?

IV. SYSTÈME QUALITÉ DU LABEL



RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DU LABEL

- ❑ Tenir à jour les règles de gestion du label et assurer leur diffusion
- ❑ Développer et mettre à jour les listes de critères
- ❑ Gérer les ressources humaines et financières du label
- ❑ Gérer la communication du label
- ❑ Nommer et gérer le comité de pilotage;
- ❑ Sélectionner des Organismes de Labellisation et assurer la liaison avec eux;
- ❑ S'assurer que les Organismes de Labellisation délivrent le titre conformément aux critères attendus ;
- ❑ Promouvoir et développer le label comme outil de développement de la filière méthanisation, et s'assurer de la bonne implication des différentes parties impliquées.

Audit du label nécessaire ?
Selon ISO 9001 ?
Par qui ?
A quelle fréquence ?

Le processus de gestion de la qualité du label reste à construire



COMITÉ DE PILOTAGE

- Se réunit **X** fois par an pour :

⇒ Prendre les décisions de labellisations, au vu des rapports d'audits

⇒ Faire une « revue de direction » pour améliorer le fonctionnement du label

⇒ Mettre à jour les critères, en prenant en compte les objectifs

Fréquence à déterminer

Possibilité

Responsabilités essentielles.
D'autres à ajouter ?

